
Adresse du conseil général de la commune de Cahors (Lot)
félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance
du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Cahors (Lot) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 501-502;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0501_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

a

[Les membres composant le tribunal du distr. de Toul (1), à la Conv.; Toul, 21 therm. II] (2)

Citoyens législateurs,

Nous ne sommes pas idolâtres des personnes, la liberté seule a notre culte. A l'instant même que la trahison de Robespierre nous a été connue, tout ce que son zèle hypocrite lui avoit gagné sur nous pendant cinq ans s'est anéanti, la haine la plus implacable lui a succédé. C'est ainsi que nous traiterons toujours ceux qui se montreront avec d'autre volonté, d'autre autorité que la vôtre. C'est à vous seuls que nous sommes restés attachés dans tous les mouvemens convulsifs qui ont agité la République, rien au monde ne pourra nous en séparer.

Fasse le ciel que les traîtres que vous venés de punir soient les derniers, mais, s'il en reste encor, ne vous lassés pas de lancer contre eux la foudre nationale qui est entre nos mains.

Que chacun s'arme, pour détruire cette race maudite, qui ne s'occupe que dans les ténèbres, à faire périr les semences du bonheur public, à fur et mesure que vous les répandés; nous les poursuivrons sans relâche, le glaive de la loi à la main, nous l'avons juré en entrant à notre poste, nous le jurons de nouveau et nous aurons pas juré en vain. Vive la République, vive la Convention et périssent ses ennemis!

VINCENT l'aîné (*présid.*), JAQUOT (*juge*), JACQUET (*commissaire nat.*).

b

[Le c. de surveillance de la comm. de Beaune (3), à la Conv.; Beaune, 15 therm. II] (4)

Citoyens représentans, votre active surveillance vient de déjouer la conjuration la plus terrible qui ait jamais existé. Le Catilina Robespierre et ses scélérats de suppost (*sic*) qui, depuis si lomtems, s'étoient couvert du masque du patriotisme, travailloient rapidement dans l'ombre pour tromper le peuple. Luy et ses complices ont été découverts, et, sur le champs, leur têtes criminelles sont tombées sous la hache de la loy.

Le comité a vus avec le plus vif intérêt votre fermeté, et applaudit au courage héroïque que vous avés montré dans une crise aussy violente. Vous avés juré de sauver le peuple, et le peuple est encore une fois sauvé. Nous n'avons jamais cessé, et ne cesserons jamais d'être unis à la représentation nationale. Notre dernier souhait est de mourir, s'il le faut, avec vous, pour le salut de la République.

BOUDIER (*présid.*), R. DELETTRE (*secrét.*), LIEVRE fils, FRESSE MANIERE, GAY fils, MONNOT COLLEAU, THIVES, WILLAUME, FORGEOT, T. GOINE, NOTTE MASSIN.

(1) Meurthe.

(2) C 313, pl. 1249, p. 34; Bⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l); J. Sablier, n° 1495 (orthographié Tours).

(3) Côte-d'Or.

(4) C 313, pl. 1249, p. 33. Mentionné par Bⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).

c

[Le conseil g^{al} de la comm. de Cahors (1), à la Conv.; s.d.] (2)

O nos représentans,

Grâces à vous soient mille fois rendues! Encore une fois la patrie a été sauvée par vous. Des monstres assassinoit la liberté dans le sein même de la représentation nationale, et c'est à travers les corps sanglants de ses vertueux membres qu'ils vouloient arriver à la dictature. Les cruels, les barbares, les scélérats! Ils ont péri, vous vivez, et la liberté triomphe, et la République reconnoissante fera passer vos noms à l'immortalité.

Continués, représentans populaires, à surveiller les pilotes et la manœuvre du vaisseau de l'Etat; et il est impérissable, et vous maîtriserez les tempêtes, et tous les vents le conduiront au port.

Les Parisiens viennent d'acquérir, par leur courage et leur dévouement à la Convention, de nouveaux droits à notre admiration, à notre amour, mais ce qu'ils ont fait, nous l'eussions fait. La garantie des droits du peuple est dans le peuple lui-même, et notre boussole sera toujours cette masse de représentans vertueux qui voyent la chose publique et ne voyent qu'elle. Continués! La paix, la justice, toutes les vertus qui rendent les peuples heureux, nous savons les apprécier et nous les seconderons de tout notre pouvoir. Vive, vive, vive à jamais la République!

BAYRENON (*notable*), DAGARDE (*maire*), DAZEMAR (*off. mun.*), CELSE (*off. mun.*), SABATIER, GOMBAULT p[remie]r-né (*notable*), TAILHADE (*off. mun.*), LANGLANE (*notable*), FLUVIUS (*notable*), ROQUES (*notable*), FOUQUET (*off. mun.*), DELONCLE (*notable*), Jⁿ LAFAGE (*off. mun.*), LAGARDE (*off. mun.*), COURBELIVE, PAGNIAC, Ch. G. MAHIEUX (*notable*), DUC (*agent nat. d.l.c.*) [et 2 signatures illisibles].

[Adresse du conseil général de la commune de Ca[h]ors, chef-lieu du département du Lot, à ses frères parisiens]

Braves Parisiens, recevés le tribut de notre amour. Le 14 juillet 1789, vous jettâtes les fondemens de la liberté françoise. Le 10 août 1792, votre énergie la sauva, en livrant au glaive de la loy le tyran qui vouloit nous asservir. Le 9 thermidor, vous vous êtes surpassés encore: vous avés déjoué les complots du Catilina moderne, vous avés sauvé la Convention qui vous a sauvé à son tour, et, avec vous, la République entière. Couronnés ce triple triomphe par une constance mâle et digne d'un peuple libre, conservés soigneusement le précieux dépôt qu'une grande nation vous a confié. Nous sommes toujours debout. Appelés-nous dans tous les dangers; nous offrons nos corps, nos bras et nos vies à la Convention, et, à vous, généreux Parisiens, une amitié inaltérable et une reconnaissance sans bornes.

(1) Lot.

(2) C 313, pl. 1249, p. 30, 31. Mentionné par Bⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); J. Sablier, n° 1495.

BORRENON (*notable*), DAGARDE (*maire*), TAILHADE (*off. mun.*), S. SABATIER, GOMBAULT I^{er}-né (*notable*), FLUVIUS (*notable*), ROQUES (*notable*), LANGLANE (*notable*), D'AZEMAR (*off. mun.*), CELSE (*off. mun.*), PAGNIAC, FOUQUET (*off. mun.*), DELONCLE (*notable*), LAGARDE (*off. mun.*), Ch. G. MAHIEUX (*notable*), Jh. LAFAGE (*off. mun.*), COMBELIVE, DUC (*agent nat. d.l.c.*)
[et 3 signatures illisibles].

d

[*La sté popul. et montagnarde de la comm. de Cahors, à la Conv., au sujet du complot de Robespierre, Couthon, Saint-Just et leurs complices; Cahors, 18 therm. II*] (1).

Citoyens représentants,

Un nuage formé sur notre horizon politique présentait un aspect menaçant. Vous avez saisi la foudre dans l'orage qui la cachait. Vous l'avez abbatue en prévenant son explosion.

Le sang des traîtres a cimenté encore le triomphe de la liberté. Encore, vous avez sauvé la République. Les traits de courage, de fermeté, de justice qui ont signalé cette journée sont dignes des mandataires du peuple, dont vous exercez la souveraineté.

La Convention nationale sera toujours le point de réunion, de l'ordre, de l'opinion, de la force publique. La société populaire de cette commune vous transmet l'expression de sa reconnaissance, de son admiration, de son dévouement. Elle périra ou triomphera avec vous; elle partagera votre tombeau ou votre liberté; son cri sera sans cesse: vive la Convention! Vive la République, une et indivisible! S. et F.

DURAND (*présid.*), FOURNIÉ (*secrét.*).

e

[*Le tribunal criminel du départ^l du Lot, à la Conv.; s.l.n.d.*] (2).

Citoyens représentants du peuple,

La patrie et la liberté viennent donc encore une fois d'être sauvées, et c'est à votre énergie et à votre courage que nous le devons. Les Français se sentent soulagés. Un fardeau accablant quoiqu'invisible, pesoit sur eux, vous avés dit, et ils ont été déchargés. Grâce immortelles vous en soient rendues, et que l'exemple du nouveau Catilina qui a tenté d'avilir la représentation nationale pour la dissoudre et établir sa tyrannie sur ses débris, apprenne aux scélérats qui seroient tentés de l'imiter quel est le sort qui les attend... Que le supplice de ses complices apprenne également aux intrigants et aux factieux que le peuple français veut enfin mettre un terme aux orages politiques qu'il éprouve depuis 5 ans, et qu'il faut que tout entre dans l'ordre que ses législateurs ont tracé...

Que le niveau de l'égalité plane également sur tous, que la liberté n'admet n'y (*sic*) préférence, n'y primauté; que l'homme, quels que soient ses talents, ses moyens, son crédit, son influence, n'est qu'un homme qui, dès lors qu'il méconnoît les droits de son semblable, qu'il veut le dominer, se rend indigne de figurer dans la société des hommes libres.

Citoyens représentants, achevés l'ouvrage que vous avez si bien commencé; extirpés le germe des complots; purgés la République de ces êtres vils et méprisables, de ces ambitieux, de ces intrigants qui ne cessent de conspirer que lorsqu'ils n'existeront plus. Et alors nous verrons le char révolutionnaire marcher d'un pas rapide vers le but qui doit assurer à jamais la gloire des Français et le bonheur des nations. Alors seulement la patrie reconnoissante vous permettra de vous reposer à l'ombre du chêne majestueux que vos mains ont planté, que nos frères défendent, et que nous apprendrons à nos enfans à cultiver.

Le tribunal criminel du département du Lot renouvelle en vos mains le serment de maintenir la liberté et l'égalité, la République une et indivisible, d'être inviolablement attaché à la Convention nationale et à ses lois, ou de mourir à son poste en les défendant.

FOURNIÉ (*juge*), FLUVIUS (*présid.*), DEMAUX (*juge*), DELONCLE (*accusateur public*), LAGARRIGUE (*juge*), DELBOS (*greffier*), BORRENON (*huissier*).

f

[*La sté popul. de Montélimar (1), à la Conv.; Montélimar, 16 therm. II*] (2).

Citoyens représentants,

Nous avons frémi d'horreur à la lecture des projets de déchirement, que méditoient et exécutoient, au milieu de vous, des scélérats consommés dans le vice hideux de la dissimulation. Nos âmes ne sont sorties de l'affreuse anxiété, dans laquelle la tenoient les agitations du crime, que lorsque nous avons eu la certitude que le glaive de la loi avoit atteint les nouveaux conjurés, et que la Convention étoit entourée par le peuple, c'est-à-dire par la justice, la vertu et la probité.

La société populaire de Montélimar, inébranlablement attachée au centre unique du gouvernement révolutionnaire, que la nation française a juré de maintenir et d'appuyer de sa force contre l'orgueil, la vanité, les réputations absorbantes et les conspirateurs, renouvelle aujourd'hui ce serment solennel dans les mains de ses mandataires fidèles, qui viennent, encore une fois, de sauver la République.

COULON, MAZET, AUTRAN (*présid.*), MORIN, (*secrét.*), BASTIAN (*secrét.*), DUPONT, SAUTET, GENISIEU, NICOLO, LAMY, BROTTTE, BLANCHARD [et 3 signatures illisibles].

(1) C 316, pl. 1266, p. 18.

(2) C 313, pl. 1249, p. 32. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l);

(1) Drôme.

(2) C 316, pl. 1266, p. 16. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 479; *J.Fr.*, n° 687.